

A.C.J.M.

Projet Associatif

2015

Projet Associatif

Le projet associatif constitue l'identité fondatrice de l'association, le socle des valeurs qui orientent ses actions.

Chacun est invité à se l'approprier, à le faire vivre et évoluer.

Il permet de fixer les idées fortes de l'association, de définir ses objectifs pour les 5 années à venir, d'envisager également les moyens pour y parvenir et d'évaluer le chemin parcouru et restant à parcourir pour les atteindre.

Il est issu des réflexions sur le positionnement de l'association compte tenu des évolutions sociales et législatives ; pour chacun et chacune, il s'agit également de réaffirmer collectivement la volonté d'agir, dans la durée, au-delà des idées et des poncifs. Cet engagement personnel et collectif permet de se retrouver au sein d'un groupe, de partager les expériences pour améliorer les savoirs et savoirs faire.

Il doit également permettre de répondre aux questions sur le sens de l'action socio-judiciaire pour les bénéficiaires, sur la nécessité de s'adapter à de nouvelles réalités, sur la nécessité d'un renouvellement de notre image, sur la continuité et la cohérence des actions entreprises.

Préambule

L'association a été créée à l'initiative de magistrats et de travailleurs sociaux qui en 1987 ont souhaité voir une autre forme d'intervention dans le champ judiciaire que la voie unique de l'enfermement.

C'est ainsi que l'Association de Contrôle Judiciaire de la Manche a pris ses origines. Elle a originellement développé ses activités dans le centre et sud manche autour du Contrôle judiciaire et de l'enquête de personnalité. Très rapidement, elle a choisi de développer une activité d'aide aux victimes afin de palier un manque local d'une structure spécifiquement dédiée à l'accompagnement des victimes de tous âges. L'association a rapidement conclu à la complémentarité des interventions auprès des auteurs et des victimes et a ainsi fait le choix d'une polyvalence du personnel salarié. Ce choix permet de puiser dans chaque service des réflexions et des pratiques distanciées qui contribuent à créer une posture professionnelle soutenance mais non compassionnelle.

Progressivement les activités auprès des personnes ayant commis des infractions se sont diversifiées incluant des activités alternatives aux poursuites et à la détention, des investigations et des mesures de pacification. Les activités auprès des plaignants se sont également professionnalisées et accrues avec une attention particulière portée à la situation du mineur victime notamment à travers la mission d'administrateur ad hoc.

Par ailleurs son évolution géographique a conduit l'ACJM à changer de dénomination, ses activités s'étendant vers le Cotentin, puis le Calvados et l'Orne. L'ACJM s'est choisie comme dénomination association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale et s'identifie désormais plutôt à travers son acronyme. L'ACJM bâtit son projet associatif sur la volonté des militants bénévoles et l'engagement des professionnels à intervenir auprès de publics en difficulté, fragilisés ou précaires dans le champ judiciaire et social. Elle veille à conserver sa capacité d'innovation sociale et de réactivité en adaptant ses réponses aux besoins locaux des populations et en gardant à l'esprit que la citoyenneté, le bien vivre ensemble est un apprentissage permanent.

A.C.J.M. Siège

18, rue de l'Ecluse Chette B.P. 405 50204 COUTANCES Cedex
Tél. 02.33.19.05.87 Fax. 02.33.19.05.86 e-mail : acjm.siege@wanadoo.fr

Nos valeurs

Nos valeurs sont indissociables de l'article 1^{er} de notre constitution et de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Elles sont inscrites dans la Charte de la fédération Citoyens et Justice et de l'Inavem.

- La société doit s'inscrire dans le respect fondamental des droits de l'homme et du citoyen et des droits de l'enfant
- La personne humaine se construit dans l'échange, la fraternité et la solidarité
- Elle ne se résume pas à un acte posé à un moment donné
- Elle est en capacité d'évoluer
- Elle doit disposer de son libre arbitre quant aux décisions qui la concernent
- L'échange avec les personnes est fondé sur le respect de l'égalité.
- Cet échange doit permettre de faire évoluer les situations.
- La dignité humaine doit faire l'objet du plus grand respect dans toutes nos interventions
- La justice doit s'inscrire dans une dimension de cohésion sociale et de responsabilisation
- Tous les citoyens doivent pouvoir avoir accès sur le territoire aux mêmes services en matière de justice,
- Une harmonisation des politiques pénales doit être recherchée tout en respectant l'indépendance des magistrats et le principe d'évaluation individuelle des situations. Cette harmonisation doit être lisible, claire et soucieuse du sens de la sanction. La recherche de cette harmonisation doit se faire en partenariat avec les magistrats.
- La primauté de la personne et la recherche de son autonomie constituent un garde fou contre des tentations d'uniformisation de la pensée et de la pratique.
- L'engagement personnel et professionnel de nos intervenants bénévoles (membres du CA) et salariés au bénéfice d'une forme de cohésion sociale est une réponse adaptée à des phénomènes sociaux problématiques ; cette réponse doit être apportée dans un esprit de tolérance, bienveillance, humanité et solidarité.
- Cet engagement vise à donner, à tous, un moyen de comprendre son environnement, d'y participer et de contribuer librement et consciemment à la construction de la société de demain.
- Le respect des acteurs et de leur engagement doit permettre d'inscrire nos actions dans un partenariat avec d'autres au service de la société d'aujourd'hui et de demain.

Les objectifs de l'association

Une mission généraliste d'intervention socio-éducative à caractère judiciaire :

- Accompagner les personnes confrontées à la justice dans leurs démarches
 - Proposer des démarches socio-éducatives permettant une prise en charge généraliste
 - Assurer une continuité dans les suivis, une réactivité dans les missions confiées
 - Contribuer à l'accompagnement, à l'insertion ou la réinsertion des bénéficiaires, à la lutte contre l'exclusion ou la discrimination
 - Effectuer les orientations nécessaires vers les organismes spécialisés les plus adaptés à la situation de chacun
 - Analyser les situations en tenant compte de l'individu, de son environnement et des conséquences des actes posés
 - Mettre en œuvre des prises en charge collective et/ ou individuelles et contribuer à leur articulation

- Proposer des améliorations des prises en charge des personnes confrontées à la Justice
 - Travailler en réseau avec tous les partenaires dans le respect des rôles et responsabilités réciproques
 - Evaluer la pertinence de nos actions avec des outils adaptés
 - Valoriser nos savoir-faire et adapter nos expertises
 - Mettre en adéquation les observations des usagers avec les objectifs à atteindre

- Renforcer le rôle de l'association dans la société
 - Développer des mesures alternatives à la détention
 - Participer à des instances de réflexion en faisant valoir nos valeurs
 - Développer toutes les formes possibles de pacification des conflits
 - Proposer toute forme d'action permettant de prévenir la délinquance et la récidive
 - Mobiliser les partenariats locaux et nationaux
 - Développer un discours indépendant, cohérent et conscient des contraintes de chacun de nos interlocuteurs
 - Communiquer sur l'intérêt général de nos actions

- Garantir la qualité de service :
 - Encourager la prise de responsabilité et l'innovation
 - Assurer la pérennité des services dont l'utilité sociale est incontestable par une consolidation financière
 - Former le personnel à la spécificité de nos missions
 - Travailler en réseau avec des partenaires identifiés adaptés à nos actions

Les moyens de l'association

Les Membres

Ils concourent à la formation du projet de l'association.

Les Administrateurs

Bénévoles porteurs des valeurs de l'association et impliqués dans la gestion et l'organisation de l'association, ils sont force de réflexion sur le plan politique et stratégique et décideurs des actions à entreprendre.

Les Ressources humaines

Le personnel de l'association est salarié. Certaines missions spécifiques peuvent toutefois être confiées à des volontaires en service civique. Les compétences de l'ensemble du personnel font l'objet d'évaluation annuelle et sont actualisées par le biais d'un plan de formation cohérent et d'une veille documentaire. Ces différents éléments permettent d'assurer la qualité des missions. La polyvalence et la mobilité géographique de tous sont mises au service des citoyens.

Les moyens matériels

Un réseau informatique permet de relier les différents sites de l'association et de coordonner et gérer l'ensemble des dossiers à distance sur un serveur interne commun. Chaque personnel dispose d'un matériel informatique afin de gérer son activité.

Des véhicules permettent d'assurer les principaux déplacements occasionnés par l'activité.

Des locaux dans chaque département permettent de répondre aux besoins de l'activité.

Le Partenariat : un incontournable

Il convient de s'appuyer sur l'ensemble des partenaires qui se reconnaissent dans notre discours, qui reconnaissent nos savoirs faire et notre utilité sociale afin de développer tant nos compétences que des prises en charge pluridisciplinaires adaptées aux besoins des citoyens.

Le regard que nos partenaires portent sur nos actions est indispensable à l'évaluation de la pertinence et de la réussite de nos plans d'intervention.

La Démarche qualité

La démarche qualité voulue par l'association repose sur la combinaison d'un processus d'évaluation interne de la qualité de l'accueil, des pratiques et des écrits (encadrement hiérarchique, analyse des pratiques...) et de l'évaluation par nos partenaires et nos usagers.

Elle a pour objectif l'amélioration continue de nos prises en charge au sein des deux services.

Deux services :

L'association a défini deux services, l'un destiné à l'accompagnement des personnes mises en cause, l'autre à destination des plaignants, victimes et de leurs proches.

Chaque service fait l'objet d'un projet de service spécifique identifiant les objectifs et les modalités de mises en œuvre ainsi que les moyens affectés. Chaque service est décliné sur les antennes départementales.

La polyvalence est une nécessité au sein des deux services. Cette dernière constitue un atout pour la prise en charge de chaque personne en fonction de sa situation permettant d'adopter des positionnements réfléchis, mesurés et adaptés. Les expériences de chaque prise en charge nourrissent la réflexion collective au sein de l'association.